

qualités de fer chromique. La production totale des Etats-Unis a été en 1894 de 2,653 tonnes, et les importations de 3,200, celles-ci pour la plus grande partie, à provenance de l'Asie Mineure. La production des mines de Coleraine, Canada, en 1894, a été d'à peu près 1,700 tonnes. On fabrique aux Etats-Unis de l'acier chromique pour armures, obus, coffres-forts, etc. Le fer chromé est très employé dans la préparation des bichromates de potasse et de soude, ces produits formant la base des couleurs jaune de chrome, orange et vert.

870. En 1892, il y avait en Canada sept hauts-fourneaux en activité : deux à Londonberry, Nouvelle-Ecosse ; deux à Drummondville, Québec ; un aux Forges Radnor, Québec ; et deux à Pictou, Nouvelle-Ecosse.

871. En vue de stimuler l'industrie du fer, le parlement fédéral, en 1883, décréta le paiement d'une prime de \$1.50 par tonne de fer en gueuse produit en Canada. Cette prime continua d'être payée jusqu'au 1^{er} juillet 1889, date à laquelle le taux en fut réduit à \$1. Un nouveau changement s'est produit le 1^{er} juillet 1892, le taux à cette époque, étant élevé à \$2 la tonne jusqu'au 1^{er} juillet 1897.

A la session de 1894, une loi fut adoptée pourvoyant à ce que le gouverneur en conseil puisse autoriser le paiement d'une prime de \$2 par tonne de fer en gueuse fabriqué en Canada de minerais du Canada ; une prime de \$2 par tonne de fer en barres puddlé, fabriqué en Canada de fer en gueuse tiré de minerais du pays ; enfin une prime de \$2 par tonne de billettes d'acier fabriquées en Canada de fer en gueuse du Canada, combiné avec les autres substances nécessaires et généralement employées dans la fabrication de ces billettes. Ces primes peuvent être réclamées jusqu'au 26 mars 1899, pour le cas des hauts-fourneaux déjà en activité le 27 mars 1894. Pour ce qui est des hauts-fourneaux qui ont été mis en activité après cette date, ou qui le seront d'ici au 27 mars 1899, leur propriétaires peuvent réclamer cette prime pendant cinq années à partir du jour de cette mise en activité.

872. La législation d'Ontario, à sa session de 1894, a voté la somme de \$125,000 pour promouvoir l'industrie de l'extraction et de la métallurgie du fer. Le trésorier est autorisé à prélever sur ce fonds \$1 par tonne de fer en gueuse tiré des minerais de fer extraits et fondus dans la province d'Ontario, la somme ainsi appliquée ne devant pas excéder dans l'année, \$25,000.

Les autres provinces n'ont rien fait pour développer chez elles l'industrie du fer.

873. Par l'effet de la prime accordée par le parlement fédéral, la production du fer en gueuse, de 29,593 tonnes en 1884, s'est élevée à 62,522 tonnes en 1894.

L'état suivant nous indique 1° la production en Canada de fer en gueuse 2° les importations de fer en gueuse et en saumons, et de vieux fers et vieux aciers pour consommation domestique—les chiffres des deux colonnes réunis